



Objet : Saisine Avis dossier
nettoyage algues

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer (35)
Direction Mer et Littoral**

Avis/Expertise Ifremer

**Bâtiment INFINITY
3 rue du Bois Herveau
35418 Saint-Malo**

A l'attention du
Chef du Pôle Cultures Marines
Service Usages, Espaces et
Environnement Marins

Dinard, le 13/07/2023

Nos réf. : 23-056_Ifremer.LERBN.2023.Avis02_DDTM35_Saisine Avis
Transfert algues avec nettoyage en bassin
Dossier suivi par Claire Rollet et Julien Chev 

Vos réf. : Saisine Avis dossier nettoyage algues - Courriel du 19/06/2023  
10h15
Dossier suivi par Chef du P le CM / Service UEEM

Monsieur,

En r ponse   votre demande concernant le projet de nettoyage en bassins d'algues en provenance du Finist re, vous nous interrogez sur les risques environnementaux et les risques sanitaires et zoonosanitaires. Nous vous apportons les  l ments suivants :

Document/Dossier re u

Le seul document soumis   l'Ifremer pour cette demande d'appui scientifique est le courriel du 19/06/2023   10h15 en provenance du Service Usages, Espaces et Environnement Marins, enregistr  en tant que saisine. Une demande de compl ment d'informations a  t  adress e le 19/06/2023 rest e sans suite. Cependant apr s une  tude plus approfondie de la question d'origine, il apparait que les  l ments en notre possession soient suffisants pour aboutir   un avis Ifremer, m me en l'absence des pr cisions demand es.

**Institut fran ais de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**
Etablissement public   caract re
industriel et commercial

Station de Dinard

CRESCO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Si ge Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzan 
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Risques environnementaux

À la lecture des éléments fournis dans la saisine, le projet des demandeurs M. Tardy et M. Hamon, gérants de la société "Les Viviers de la Rance" (installée à la Pointe du Puits de St Suliac) consisterait à louer un de leurs bassins pour le rinçage d'algues en provenance du Finistère. L'eau de rinçage serait pompée en Rance, zone 3522.05 et rejetée sur la même zone.

En terme de précaution et de préservation de la biodiversité, ce projet va à l'encontre de toutes les préconisations émises par le CSRPN de Bretagne (Avis N°2013-10 Liste des espèces d'algues éligibles à l'algoculture dans les schémas des structures conchylicoles). Le Conseil scientifique stipule qu'en conformité avec le règlement européen et afin de préserver la diversité génétique à l'échelle régionale, il est indispensable de contrôler l'origine des plantules d'algues pour tout projet. En effet, la mise en bassin d'algues provenant du Finistère pour un rinçage par l'eau de la Rance avec rejet concomitant dans le milieu sans traitement préalable suppose la possibilité de dispersion d'éléments reproducteurs des algues non indigènes.

Il convient donc de ne pas autoriser ce transfert d'algues avec pour projet une remise en eau pour un rinçage en Rance.

Risques sanitaires et zoonosaires

Bien que le risque soit moindre pour les algues que pour les coquillages, elles peuvent être considérées comme vectrices d'organismes pathogènes, qu'ils soient pathogènes pour l'homme ou pour les organismes marins.

La question du transfert d'algues d'un bassin à un autre doit prendre en compte ce risque potentiel et impose d'appliquer les mêmes règles de transfert que pour les coquillages. Il convient de se rapporter aux règles du schéma des structures en vigueur et de vérifier notamment :

- Aspects sanitaires : le classement sanitaire de la zone de production du bassin émetteur en comparaison avec le classement sanitaire du bassin récepteur ; l'absence d'alertes sanitaires ou de TIAC en cours dans le bassin émetteur ;
- Aspect zoonosaire : l'absence d'épizootie en cours dans le bassin émetteur.

Station de Dinard

Siège Social

Conclusion

Compte-tenu des risques environnementaux, l'Ifremer émet un **avis défavorable** à la conduite de ce projet.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

Julien CHEVÉ
Responsable de la station
Ifremer de Dinard

Copie interne Ifremer :

Valérie MAZAURIC - Directrice du Centre de Bretagne (dirbrest@ifremer.fr)
Marie-Pierre HALM - Responsable de l'Unité Littoral (littoral.dir@ifremer.fr)
Alain BISEAU - Responsable du Processus "Expertises et avis", Station de Lorient (alain.biseau@ifremer.fr)

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**
Établissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Dinard

CRESCO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr